

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2348

2 décembre 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A.	112700	Melanie S.A.	112680
Alfamar Investments S.à r.l.	112665	Miami Group S.A.	112703
Apollo Portland EU II S.à r.l.	112683	Noel 1927 S.A.	112682
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.	112668	Oakham Rated S.A.	112660
Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.	112666	Olin Fund	112672
CBP Select	112658	Oran S.A.	112683
Chrystal Blue S.A.	112682	Ora S.A.	112681
Clearstream International	112670	Penkford S. à r.l.	112700
Clearstream Services	112698	Pesa S.A.	112696
Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A.	112661	Pixi Holding SA	112680
DAB Investments Luxembourg SNC	112702	Rhodes Holding I S.à r.l.	112692
DTU Sàrl	112703	Rio Forte Investments S.A.	112661
European Structured Investments S.A. ..	112660	Smurfit International Luxembourg S.à r.l.	112698
Favorite Investment s.à r.l.	112692	112698
Findag S.A.	112696	SPE Finance Sàrl	112680
Finers S.A.	112679	SPE Office Sàrl	112681
Finpat S.A.	112695	SR Fashion Trade S.A.	112672
Flitox	112665	Tailo Investments S.A.	112697
Focused Money International S.A.	112683	Taira Holding S.A.	112661
Hostcare Investissement S.A.	112683	TIAA Lux 9 S.à r.l.	112659
Immobilière de la Ville Haute S.A.	112658	Tonal S.A.	112681
International Colombes S.à r.l.	112658	TransAtlantic Partner S.à r.l.	112704
Isalpha	112659	Twin Peaks Corp. SPF	112659
I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A.	112704	Vectis PSF	112682
JPA Electronique s.à r.l.	112693	WPP Luxembourg Beta Sàrl	112704
Karlinvest S.à r.l.	112702	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	112695
Kirby S.à r.l.	112673	112695
K Manco 1 S.à r.l.	112665	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	112660
Lanthex Holding S.A.	112703	112672
Logica Holdings S.à r.l.	112690	Yakari	112672
		Yoritomo Holding SA	112660
		Ziska	112672

International Colombes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.419.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2004, acte publié au Mémorial C no 246 du 2 mars 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Colombes S.à r.l.

Gerard Meijssen

Manager

Référence de publication: 2009143593/15.

(090173578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Immobilière de la Ville Haute S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 84.314.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

IMMOBILIERE DE LA VILLA HAUTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009143606/12.

(090173725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2009

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2008, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

M. Marc FLAMMANG, président

M. Stéphane CHRETIEN, administrateur

M. Daniel KUFFER, administrateur

M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

Dr Yves WAGNER, administrateur

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises Pricewaterhouse-Coopers pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009143734/27.

(090174038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2009

I. Nominations statutaires

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2010:

M. Bertrand DUCREUX, président

Mme Nathalie CAILLAT GANTES, (Impasse sans Souci, 14, F-92140 Clamart / France) administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2010.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009143735/22.

(090174030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.702.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.015.

—
Par résolutions prises en date du 17 septembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mark J. Wood, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Robert J. Redican, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143736/15.

(090174023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Twin Peaks Corp. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.534.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société TWIN PEAKS Corp.SPF. datée du 6 juillet 2009 que l'actionariat de la société se compose désormais de la manière suivante:

- 50 parts sociales sont détenues par la société STRADIA LLC, ayant son siège social au 875 Avenue of the Americas, Suite 501, New York, NY 10001 USA

- 50 parts sont détenues par la société GRAHAM ALSTON & Co Inc, ayant son siège social au 1000 de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal, Quebec H3B 4W5, Canada.

Bertrange, le 11 novembre 2009.

Pour TWIN PEAKS Corp SPF

Gabriel JEAN

Gérant

Référence de publication: 2009143684/17.

(090173444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 47.600.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 10 novembre 2009

L'Associé unique de European Structured Investments S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 09 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

David Saigne

Administrateur

Référence de publication: 2009143703/15.

(090173855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Oakham Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.484.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 10 novembre 2009

L'Associé unique de Oakham Rated S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 09 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

David Saigne

Administrateur

Référence de publication: 2009143704/15.

(090173850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 667.815.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.527.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144206/11.

(090174361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Yoritomo Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 35.909.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 7 octobre 2009

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143713/13.

(090173770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Taira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 34.734.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 7 octobre 2009

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143714/13.

(090173763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.741.

—
Il est précisé que les trois directeurs nommés pour une durée indéterminée par la résolution de l'actionnaire unique datée du 22.12.2008 à savoir:

- M. Jorge Manuel AMARAL PENEDO, économiste, avec adresse professionnelle, Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne

- M. Pierre-André BUTTY, employé de commerce, avec adresse professionnelle, Avenue de Montchoisi 35, CH-1006 Lausanne

- M. José Carlos CARDOSO CASTELLA, économiste, avec adresse professionnelle, Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne

assureront la gestion journalière de la société.

EN COMPLÉMENT DU DÉPÔT ENREGISTRÉ LE 03.03.2009,
SOUS LA RÉFÉRENCE DE PUBLICATION: LSO DC/00662 ET
DÉPOSÉ LE 12.05.2009 SOUS LA RÉFÉRENCE L090068247.05

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143715/22.

(090173709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 67.479.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre à Luxembourg

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 67.479, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C n° 120 du 25 février 1999.

Les statuts de la société ont été plusieurs fois modifiés dont la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 106 du 17 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien FELICI, employé privé, 19-21, bld Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Alban VILLER, employé privé, 19-21, bld Prince Henri, Luxembourg.

et l'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Manuela D'AMORE, employée privée, 19-21, bld Prince Henri, Luxembourg.

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 novembre au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification subséquente de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante».

2. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au dernier vendredi de mai à 11.00 heures, et subséquente modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier vendredi de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié ou congés bancaire, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure».

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2009, termine le 30 novembre 2009, et conformément aux disposition de l'article 21 des statuts de la société l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 30 novembre 2009, se tiendra selon les statuts en vigueur.

4. Transfert, avec effet au 1^{er} décembre 2009, du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

5. Modification avec effet au 1^{er} décembre 2009 de la dénomination de «COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A.» en «CFIC S.p.A.» et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«- La società ha per oggetto prevalente:

- l'esercizio, non nei confronti del pubblico, delle attività di assunzione di partecipazioni in altre società e in enti a scopo di investimento e non di collocamento;

- il finanziamento sotto qualsiasi forma ed il coordinamento tecnico-amministrativo e finanziario delle società ed enti nei quali partecipa.

La società potrà inoltre compiere in via non prevalente tutte le operazioni commerciali, finanziarie ed immobiliari necessarie e strettamente connesse al conseguimento dell'oggetto sociale.

Sono in ogni caso escluse dall'oggetto sociale la raccolta di risparmio fra il pubblico e le attività di intermediazione mobiliare e finanziaria previste da vigenti e/o emanande disposizioni di legge.».

6. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2009 et relative décharge à donner aux administrateurs et au commissaire démissionnaires.

7. Nomination de l'administrateur unique et du Collège des Commissaires avec effet au 1^{er} décembre 2009.

8. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2009.

9. Délégation de pouvoirs .

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 novembre au lieu du 31 décembre de chaque année, et de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date d'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier vendredi de mai à 11.00 heures, et de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier vendredi de mai à 11.00 heures. Si ce est férié ou congés bancaire, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Troisième résolution

L'assemblée décide à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2009, se terminera le 30 novembre 2009, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 novembre 2009, se tiendra en 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet au 1^{er} décembre 2009, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Via Borromei 11, I-20123 Milano, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la nationalité italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fin de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier avec effet au 1^{er} décembre 2009 les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide

- de changer la dénomination de «COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A.» en «CFIC S.p.A.»

- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie

- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

"- La società ha per oggetto prevalente:

- l'esercizio, non nei confronti del pubblico, delle attività di assunzione di partecipazioni in altre società e in enti a scopo di investimento e non di collocamento;

- il finanziamento sotto qualsiasi forma ed il coordinamento tecnico-amministrativo e finanziario delle società ed enti nei quali partecipa.

La società potrà inoltre compiere in via non prevalente tutte le operazioni commerciali, finanziarie ed immobiliari necessarie e strettamente connesse al conseguimento dell'oggetto sociale.

Sono in ogni caso escluse dall'oggetto sociale la raccolta di risparmio fra il pubblico e le attività di intermediazione mobiliare e finanziaria previste da vigenti e/o emanande disposizioni di legge."

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission et avec effet au 1^{er} décembre 2009, des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, dont le mandat serait expiré lors l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011, à tenir en 2012, savoir:

Conseil d'administration:

- Pascal Verdin-Pol, né le 23/01/1964 à Algrange (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

- Sébastien Felici, né le 31/05/1978 à Villerupt (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vice président;

- Antoine Mafrica, né le 28/07/1968 à Thionville (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vice président;

- Giovanni Carlo Fontana, né le 26/07/1931 à Gallarate (Italie), demeurant au 114, Via Roma I-21017 Samarate (VA), Italie, administrateur.

Commissaire aux comptes: ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

et décide de leur accorder pleine et irrévocable décharge pour l'exécution de leur mandat.

112664

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société, avec effet au 1^{er} décembre 2009, la personne suivante:

- Monsieur Andrea Cardinali né à Trieste (Italie), le 22 avril 1963 domicilié à Torino (Italie), Via Accademia Albertina n.24, code fiscal italien CRD NDR 63D22 L424Z, Administrateur unique

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne et l'article 36 des statuts en langue italienne, de nommer avec effet au 1^{er} décembre 2009, un Collège des Commissaires - en langue italienne« Collegio Sindacale » - composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société, et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti». Sont nommés membres du Collège des Commissaires les personnes suivantes:

Membres titulaires:

- Madame Daniela Conti née à Varese (Italie) le 26 novembre 1961 domiciliée à Solbiate Arno (Italie), Via S. Agata n. 19, code fiscal CNT DNL 61S66 L682Yprésident

- Monsieur Tiziano Baretta né à Varese (Italie) le 11 décembre 1979, domicilié à Varese (Italie), Via del Bacino n. 49, code fiscal italien BRT TZN 79T11 L682K,

- Monsieur Eugenio Gant né à Gallarate (Italie) le 27 juin 1941 domicilié à Cunardo (Italie), Via Galilei n. 16, code fiscal italien GNT GNE 41H27 D869L

Membres suppléants:

- Monsieur Andrea Donnini né à Varese (Italie) le 28 octobre 1960 domicilié à Bodio Lomnago (Italie), Via Monte Grappa n. 16, code fiscal italien DNN NDR 60R28 L682E,

- Madame Vittoria Bianchi née à Morazzone (Italie) le 9 janvier 1944, domicilié à Morazzone (Italie) Via Libertà n. 27, code fiscal italien BNC VTR 44A49 F711C

Les mandats de l'administrateur et du collège des Commissaires viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 novembre 2012.

L'assemblée décide de conférer à l'Administrateur Unique tout pouvoir afin de donner exécution à la résolution ci-dessus relative au transfert du siège social de la société et, en particulier, d'effectuer tout acte nécessaire afin d'obtenir l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises compétente et apporter toutes les modifications aux statuts et à l'acte de transfert de siège de la société qui seront nécessaires ou demandées par les Autorités italiennes afin de rendre valable ledit transfert du siège social.

Huitième résolution

L'assemblée décide, conformément à l'article 89 de la Loi Générale des Impôts et avec effet au 1^{er} décembre 2009, de nommer M. Mario STARITA, employé, 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée décide, de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan. L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Milan au plus tard le 15 décembre 2009.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée décide que le transfert de siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 7.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. FELICI, A. VILLER, M. D'AMORE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009, LAC/2009/45628: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Référence de publication: 2009144691/181.

(090175354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

K Manco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.652.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144457/11.

(090174303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Alfamar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.484.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009144433/10.

(090174168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Flitox, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.352.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East (République de Panama);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis

1. Que la société anonyme FLITOX, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg B numéro 110352), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 13 janvier 2006.

2. Que le capital social de la société anonyme FLITOX s'élève actuellement à EUR 50.000 représenté par 5.000 actions de EUR 10 chacune, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme FLITOX.

4. Que par la présente, le soussigné prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme FLITOX, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: POINSARD; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2009. Relation GRE/2009/4149. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144809/46.

(090175006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.468.

In the year two thousand nine, on the second of November.

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on June 4th, 2009 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1254 dated June 30th, 2009;
- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

112667

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 4 juin 2009 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1254 du 30 juin 2009;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000,- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46319. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009144793/95.

(090175338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

In the year two thousand nine, on the second of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 29th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2651 dated October 30th, 2008;
- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

112669

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 29 septembre 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2651 du 30 octobre 2008;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000,- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46318. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009144792/95.

(090175305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CLEARSTREAM INTERNATIONAL, a société anonyme having its registered office at 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 72.350, incorporated pursuant to a notarial deed on October 28, 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1018, on December 31, 1999. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 19 May 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1324, on 9 July 2009 (hereinafter the "Company").

The meeting is presided by Mr Olivier Neuberg, private employee, residing professionally at 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Nancy Bankhead, private employee, residing professionally at 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier Neuberg, prenamed.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting;

- that the proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons, will remain annexed to the present deed;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and all the represented shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Adding of the Article 7.8 to the Articles of Incorporation. After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The general meeting resolves to add the following article 7.8 to the Company's articles of incorporation:

"Directors having employment contract(s) with Deutsche Boerse AG or any direct or indirect subsidiary or affiliate of Deutsche Boerse AG shall not be remunerated in addition to their employment contract(s)".

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CLEARSTREAM INTERNATIONAL, une société anonyme ayant son siège social au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.350, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018, en date du 31 décembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1324, en date du 9 juillet 2009 (ci après la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Neuberg, employé privé, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nancy Bankhead, employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Neuberg, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau;

- que resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rajouter l'article 7.8 aux statuts.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de rajouter le suivant article 7.8 aux statuts:

"Des administrateurs ayant un(des) contrat(s) d'emploi avec Deutsche Boerse AG ou avec toute filiale directe ou indirecte ou affiliée à Deutsche Boerse AG ne seront pas rémunérés en sus de leur(s) contrat(s) d'emploi."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olivier Neuberg, Nancy Bankhead, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45220. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144785/94.

(090175001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.803.

Les comptes annuels pour la période du 24 janvier 2008 (date de constitution) au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009144456/12.

(090174152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Ziska, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.986.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2009 que:

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009144426/15.

(090174759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.765.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2009 que:

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009144425/15.

(090174730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SR Fashion Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.683.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2009 que:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Reno Maurizio TONELLI, président du conseil d'administration de la société. La nomination de Monsieur Reno Maurizio TONELLI en qualité de président du conseil d'administration prend effet à partir de ce jour. La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son

mandat d'administrateur de la société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009144422/21.

(090174709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Kirby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.178.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth day of October.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The company BENARTY INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Limassol, Cyprus, Gr. Xenopoulou, 17, P.C. 3106, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia under number HE 229757,

2) The company GLANTHUS INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Limassol, Cyprus, Gr. Xenopoulou, 17, P.C. 3106, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia under number HE 238174,

all here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr Alain THILL, prenamed, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is Kirby S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and

brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) share quotas of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of share quotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of two managers. Nevertheless, for operations on bank accounts not exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) per operation, the company shall be validly bound by the sole signature of any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The one hundred (100) share quotas are all subscribed as follows:

- The company BENARTY INVESTMENTS LIMITED, prenamed, fifty (50) share quotas;
- The company GLANTHUS INVESTMENTS LIMITED, prenamed, fifty (50) share quotas;
- Total: one hundred (100) share quotas.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and fifty Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital take unanimously the following resolutions:

First resolution

Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and Mr Mikaël GUTIERREZ, company director, born in Liege (Belgium), on October 18, 1979, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed as managers for an indefinite period.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société BENARTY INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Limassol, Chypre, Gr. Xenopoulou, 17, P.C. 3106, enregistrée auprès du "Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia" sous le numéro HE 229757 et

2) La société GLANTHUS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Limassol, Chypre, Gr. Xenopoulou, 17, P.C. 3106, enregistrée auprès du "Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia" sous le numéro HE 238174,

toutes ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Alain THILL, prénommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Kirby S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de deux gérants. Cependant, pour les opérations sur les comptes bancaires n'excédant pas dix mille Euros (EUR 10.000,-) par opération, la société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extra judiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

- La société BENARTY INVESTMENTS LIMITED, pré-nommée, cinquante (50) parts sociales;
- La société GLANTHUS INVESTMENTS LIMITED, pré-nommée, cinquante (50) parts sociales;
- Total: cent (100) parts sociales.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

112679

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Résolutions des associées

Immédiatement après la constitution de la société, les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Monsieur Mikaël GUTIERREZ, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 18 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sont nommés comme gérants pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2009. Relation GRE/2009/4119. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144858/342.

(090175546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Finers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144331/21.

(090174463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Melanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144306/21.

(090174471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SPE Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

—
Monsieur Syed Zulfiqar MEHDI a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 novembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

SPE FINANCE SaRL

Signature

Référence de publication: 2009144419/12.

(090174758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pixi Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.917.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144302/21.

(090174474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Ora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.912.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144301/21.

(090174475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SPE Office Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.169.

—
Monsieur Syed Zulfiqar MEHDI a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 novembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

SPE OFFICE SaRL

Signature

Référence de publication: 2009144421/12.

(090174760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Tonal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.505.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144303/21.

(090174473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Chrystal Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.333.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144300/21.

(090174476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Vectis PSF, Société Anonyme.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.768.

Procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social de la société le 5 octobre 2009

Résolution unique:

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Daniel Beerens de son Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009144424/12.

(090174426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Noel 1927 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144304/21.

(090174472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Hostcare Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 68.101.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144299/21.

(090174478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Apollo Portland EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.193.

—
Les comptes annuels pour la période du 12 mai 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144273/12.

(090174300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Oran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 67.787.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144347/10.

(090174098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Focused Money International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.155.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of October,
Before Maitre Karine REUTER, notary residing in Redange/Attert.

There appeared the following parties:

Mister Victor George DeLaet, born 5th of March, 1955 in Estevan (Canada), residing in CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW,

here represented by Maitre Roy REDING, lawyer, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given on August, 20th, 2009 in Calgary.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a *société anonyme*

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a *société anonyme* which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation

Art. 2. The Company will exist under the name of "FOCUSED MONEY INTERNATIONAL S.A.", *société anonyme*.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. The corporate purpose of the Corporation, under the benefit and the limits of the law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the "Securitisation Act"), is:

(a) the acquisition, acceptance, holding, management and disposal in any form and by any means, either directly or indirectly, of any risks relating to any receivables, to any assets or goods, either in personal property or in real estate, either in tangible or intangible property, or to any undertakings or commitments accepted by third parties or inherent in part or all of the activities of third parties, and more generally the securitisation of risks either present or future in the broadest meaning possible under the Securitisation Act and, more specifically, existing Life Insurance Policies or bundled portfolios of existing Life Insurance Policies,

(b) the acquisition, investment and reinvestment by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine loans and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, the entering into any agreements relating to such portfolio and the granting of pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

The Corporation may also:

(c) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility, in any cases with the possibility to determine the value or return of those instruments, securities or financings on the basis of specific compartments of assets or of specific risks or to make such value or return subject to the repayment of other instruments, securities, financings, receivables and more generally of other commitments, undertakings or liabilities of the Corporation;

(d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Corporation may provide credit protection to the swap counterparty;

(e) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and for indemnities given by the Corporation;

(f) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interests and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

The Corporation may generally employ any techniques and instruments relating to instruments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In addition to the foregoing, the Corporation can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate purpose as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at forty-five thousand euros (45,000.- €) divided into four hundred fifty (450) Shares with a par value of one hundred euros (100.- €) per Share.

All of the Shares are fully paid up.

The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option, except for those cases in which registered shares are required by law.

Certificates reflecting the recordings in the Shareholders register will be delivered to the Shareholders. The Company may issue multiple Share certificates.

Art. 6. The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Luxembourg Company Law.

Art. 7. The Company will be administered by the Board of Directors composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders.

The Directors will be elected by the General Meeting of Shareholders, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected.

They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (hereinafter, the "Chairman") at simple majority. It may also appoint a secretary (hereinafter, the "Secretary"), who need not be a Director and who will e.g. be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meetings of Shareholders. The Secretary shall be appointed by simple majority for a term of one (1) year.

The Board of Directors will meet upon notice sent by fax and executed by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairman, or in the absence of the Chairman, by a Director appointed by the meeting of the Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by the Luxembourg Company Law to the General Meeting of Shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Luxembourg Company Law to the General Meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 10. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

The auditor(s) will be elected by the Shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

Art. 11. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors.

Art. 12. Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Art. 13. The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first friday of the month of June at 3pm.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 14. The Board of Directors may convene other General Meetings of Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual General Meeting of Shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 15. The General Meetings of Shareholders shall be convened by means of a registered letter executed by the Chairman to be sent by registered mail and anticipated by fax to the Shareholders at least eight (8) Business Days prior to the date of the General Meeting of Shareholders.

The notice shall indicate the date and time of the meeting in first and second call and the place where the meeting will be held as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The place of the meeting will be in Luxembourg. The Shareholders' meeting shall be chaired by the Chairman or, in the absence of the Chairman, by a Director or third party appointed by the General Meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

Art. 16. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Luxembourg law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 17. The Company may be dissolved by the unanimous consent of the General Meeting of Shareholders, unless otherwise provided by the Luxembourg Company Law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 18. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Law.

Subscription

The articles of association having thus been established, Mister Victor George DeLaet, born 5th of March, 1955 in Estevan (Canada), residing in CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW, represented as stated above declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty-five thousand euro (45,000.- €) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Special dispositions

The Company's first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2009

The first annual General Meeting will be held in the year 2010.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,400.- € (one thousand four hundred euros)

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - Mister Peter SCOTT, born on the 27th of July, 1944 in Fredericton (Canada), residing in
 - Mister Victor George DeLaet, born 5th of March, 1955 in Estevan (Canada), residing in CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW,
 - Miss Amanda Lee MUSCOBY, born on the 10th of March, 1981 in Regina (Canada), residing in CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW.
3. Has been appointed as statutory auditor:

- D.N.T.W. Chartered Accountants, having its registered offices at 700-550 11th Ave S.W.Calgary AB T2R 1M7, Canada.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders resolving on the accounts for the year ending December 31, 2014

5. The registered office of the company is established at L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Hereafter follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt-et-trois octobre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

Monsieur Victor George DeLaet, né le 5 mars 1955 à Estevan (Canada), demeurant à CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW,

ici représentée par Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration lui conférée le 20 août 2009 à Calgary.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après créées une société (ci-après la "Société") sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société adopte la dénomination "FOCUSED MONEY INTERNATIONAL S.A.", société anonyme.

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. L'objet social de la Société est, sous bénéfice et dans les limites de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée ("Loi sur la Titrisation"):

(a) l'acquisition, la prise en charge, la détention, la gestion et la disposition sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de tous risques relatifs à toute créance, actif ou bien, tant mobilier qu'immobilier, tant corporel que incorporel, ou à tout engagement assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et plus généralement la titrisation de risques présents et futurs au sens le plus large possible selon la Loi sur la Titrisation; et plus spécialement de Polices d'assurance Vies existants ou des portefeuilles de polices d'assurances vies existants,

(b) l'acquisition, l'investissement et le réinvestissement par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, aux obligations, aux billets à ordre, aux droits ou participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires de financement, aux créances commerciales ou autres formes de créances, de dettes, ou d'obligations, la conclusion de contrats relatifs à ce portefeuille et la fourniture de gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumises à une quelconque loi et accordées à des entités luxembourgeoises ou étrangères;

La Société peut également:

(c) réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de financement, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit, dans tous les cas avec la possibilité de déterminer la valeur ou le rendement de ces instruments, valeurs mobilières ou financements sur la base de compartiments spécifiques d'actifs ou de risques particuliers ou de soumettre une telle valeur ou rendement au remboursement d'autres instruments, valeurs mobilières, financements, créances et de façon plus générale d'autres engagements ou dettes de la Société;

(d) conclure toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(e) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(f) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5.

6.1. La Société a un capital souscrit de quarante-cinq mille euros (45.000,- €) divisé en quatre cent cinquante (450) Actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- €).

Toutes les Actions sont entièrement libérées.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux Actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'Actions multiples.

Art. 6. La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses Actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la Loi.

Art. 7. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit de se réunir et d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après, le "Président") à la majorité simple. Il choisira également un secrétaire (ci-après, le "Secrétaire") qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires. Le Secrétaire sera élu pour une durée d'une (1) année à la majorité simple.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation envoyée par fax et signée par le Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, en son absence les réunions sont présidées par un Administrateur désigné par la réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges (sauf ceux qui sont expressément réservés par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs.

Art. 12. Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi.

Art. 13. L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier vendredi du mois de juin, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 14. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par lettre recommandée, précédée d'un fax, signée par le Président au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La convocation indiquera la date et l'heure de la première et de la deuxième assemblée, le lieu de l'assemblée et contiendra l'ordre du jour ainsi que l'objet des opérations à discuter.

Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Les Assemblées Générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Les assemblées des Actionnaires seront présidées par le Président, ou en l'absence du Président, par un Administrateur ou toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et des pratiques comptables.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux Actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi luxembourgeoise. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 17. La Société peut être dissoute à tout moment par décision prise à l'unanimité de l'Assemblée Générale des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Victor George DeLaet, né le 5 mars 1955 à Estevan (Canada), demeurant à CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW, déclare souscrire l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (45.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions spéciales

La première année sociale de la Société commence au jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.400,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les parties comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé trois à (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Peter SCOTT, né le 27 juillet 1944 à Fredericton (Canada), demeurant à ...
 - Monsieur Victor George DeLaet, né le 5 mars 1955 à Estevan (Canada), demeurant à CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW,
 - Madame Amanda Lee MUSCOBY, né le 10 mars 1981 à Regina (Canada), demeurant à CALGARY AB T3G 5T1, 102 Rockborough PK NW.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - D.N.T.W. Chartered Accountants, having its registered offices at 700-550 11th Ave S.W.Calgary AB T2R 1M7, Canada.
4. Leurs mandats expireront après l'assemblée générale statuant sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2014.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Roy Reding, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 octobre 2009. Relation: RED/2009/1134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 29 octobre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009144754/374.

(090175111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Logica Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.143.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

LogicaCMG (Software) LTD., an entity incorporated and organized under the laws of the United Kingdom, with registered office at Stephenson House, 75 Hampstead Road, London NW1 2PL, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3294736,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered to him under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declares and requests the notary to act:

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the limited liability company Logica Holdings S.à r.l., having its registered office in L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg number B122143, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on October 12, 2006, published in the Mémorial C number 69 of January 29, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C number 1303 of May 28, 2008 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twenty thousand Euro (20,000.- EUR) represented by eight hundred (800) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf. Le trente octobre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

LogicaCMG (Software) LTD., une société soumise au droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Stephenson House, 75, Hampstead Road, Londres NW1 2PL, Royaume-Uni, inscrite au Registre du Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3294736,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Logica Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg numéro B122143, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 69 du 29 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1303 du 28 mai 2008 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000,-EUR), représenté par huit cents (800) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

- 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8070 Bertrange, Zone d'Activité Bourmicht.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ce même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2009. Relation GRE/2009/4120. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144827/102.

(090174940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Favorite Investment s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144414/10.

(090174183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144346/10.

(090174100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

JPA Electronique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 149.164.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société de droit belge JPA ELECTRONIQUE S.A. avec siège à B-4000 Liège, 29, rue Louis Fraigneux, numéro d'entreprises 0806.946.661, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean Pierre Marie Léon ADRIAENS, administrateur de société, né à Liège, Belgique, le 26 juillet 1963, demeurant à B-4000 Liège, 29, rue Louis Fraigneux,

Nommé à cette fonction et habilité à engager la société sous sa seule signature aux termes d'une décision prise lors de l'assemblée générale constitutive, actée par Maître Michel HUBIN, notaire de résidence à Liège, Belgique, en date du 25 septembre 2008.

Laquelle comparante, représentée comme sus-dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Art. 1^{er}.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "JPA ELECTRONIQUE s.à r.l."

Art. 2.

Le siège social est établi à Ehlerange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3.

La société a pour objet:

- La conception, la fabrication et l'installation d'équipements électriques et électroniques destinés à la gestion des bâtiments et à l'automatisation industrielle.

- L'installation chauffage-sanitaire, l'installation de climatisations, de ventilations et de systèmes d'air conditionné.

- La prestation de services dans les secteurs susvisés et le commerce des articles des branches d'activités susvisées.

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5.

Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8.

La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13.

Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15.

Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les 100 parts sociales sont toutes souscrites par la société JPA ELECTRONIQUE S.A. préqualifiée, associée unique, pour laquelle accepte son représentant préqualifié.

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, de sorte que le montant de € 12.400,- est dès à présent à disposition de la société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

La comparante reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, la comparante déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constituée par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4384 Ehlerange, ZARE 1, Ilot Ouest.
- 2) La société sera gérée par un gérant administratif et un gérant technique.

Est nommé gérant administratif:

- Monsieur Olivier ADRIAENS, administrateur de société, né à Liège, Belgique, le 3 mai 1967, demeurant à B-4100 Bonnelles, 30, rue du Moulin.

Est nommé gérant technique:

- Monsieur Jean-Pierre ADRIAENS, administrateur de société, né à Liège, Belgique, le 26 juillet 1963, demeurant à B-4000 Liège, 29, rue Louis Fraigneux.

- 3) La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: J.P. ADRIAENS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3440. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 octobre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009144755/131.

(090175440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.445.800,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

—
Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144258/11.

(090174118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Finpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144308/21.

(090174468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Findag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.575.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144297/21.

(090174481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pesa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.208.

—
L'an deux mille neuf. Le trois novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding PESA S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25208, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 1986, acte publié au Mémorial C numéro 51 du 2 mars 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en Euro par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise sous seing privé en date du 31 décembre 2001, dont l'avis a été publié au Mémorial C numéro 881 du 10 juin 2002.

Le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Pietro LONGO, président du conseil d'administration et administrateur, Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Hugo FROMENT, respectivement et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - LE RET - BERGEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2009. Relation GRE/2009/4137. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144838/66.

(090174860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Tailo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique le 25 mai 2009

L'Actionnaire Unique décide de ratifier la nomination au poste d'administrateur de la société de Monsieur Cyrille Vallée, né le 12 août 1977 à Thionville (France) résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période commençant le 6 avril 2009 et venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAILO INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009144487/15.

(090174485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.068.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144279/11.

(090174286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Clearstream Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.911.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Clearstream Services, a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 60.911, incorporated pursuant to a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg on September 19, 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 718 on December 23, 1997. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen on 19 May 2009 published in the Mémorial, Recueil C number 1318 of 8 July 2009 (hereinafter "the Company").

The meeting is presided by Mr Olivier Neuberg, private employee, residing professionally at 42, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Nancy Bankhead, private employee, residing professionally at 42, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,.

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier Neuberg, prenamed.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting;

- that the proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons, will remain annexed to the present deed;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and all the represented shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Adding of the Article 7.7 to the Articles of Incorporation.

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The general meeting resolves to add the following article 7.7 to the Company's articles of incorporation:

"Directors having employment contract(s) with Deutsche Boerse AG or any direct or indirect subsidiary or affiliate of Deutsche Boerse AG shall not be remunerated in addition to their employment contract(s)."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Clearstream Services, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.911, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 1997 publié au Mémorial, Recueil C, numéro 718 du 23 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, précité, en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil C du 8 juillet 2009 numéro 1318 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Neuberg, employé privé, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nancy Bankhead, employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Neuberg, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau;

- que resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rajouter l'article 7.7 aux statuts.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de rajouter le suivant article 7.7 aux statuts:

"Des administrateurs ayant un(des) contrat(s) d'emploi avec Deutsche Boerse AG ou avec toute filiale directe ou indirecte ou affiliée à Deutsche Boerse AG ne seront pas rémunérés en sus de leur(s) contrat(s) d'emploi."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olivier Neuberg, Nancy Bankhead, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45222. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144784/95.

(090175004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Penkford S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.158.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2007 a été enregistré à Luxembourg le 11 février 2009 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence LSO: DB/04019, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009 sous la référence L090025349.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENKFORD S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009144269/16.

(090174271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Selim Saykan, professionally residing in Luxembourg, acting as the delegate of the board of directors of Aberdeen Global Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary then residing in Mersch, on 5th October 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2265 of 5th December 2006, whose articles of incorporation have been amended from time to time and for the last time on June 26, 2009 by a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1561 of 13 August 2009 (the "Company"), and pursuant to the "Extract of the written circular resolutions of the board of directors of the Company" taken 25 September 2009 (the "Decision") (a copy of which after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"The authorised unissued capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000) to be represented by one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The authorised and unissued share capital and the authorisation to issue shares thereunder is valid for a period starting on 24 March 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on 24 March 2009 in the Memorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)."

Article 5, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company, and further to the Decision, the Company has issued eight thousand (8,000) fully paid shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to the Subscriber (as defined and set out in the Decision), for a total issue price of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-), which has been fully paid up in cash, to be allocated to the issued share capital of the Company.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of three million two hundred and twenty-five thousand thousand Euro (EUR 3,225,000.-) to an amount of four million twenty-

five thousand Euro (EUR 4,025,000.-), represented by forty thousand two hundred and fifty (40,250) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The eight thousand (8,000) new shares have been entirely subscribed by Aberdeen Asst Management PLC, having its registered office at 10, Queen's Terrace, Aberdeen AB10 1YG, and have been fully paid up in cash, so that the amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) has been put at the disposal of the Company.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of such increase of capital, Article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued share capital if the Company is fixed at four million and twenty-five thousand Euro (EUR 4,025,000.-), consisting of forty thousand two hundred and fifty (40,250) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) fully paid up."

Evidence of the payment in cash to the Company has been shown to the undersigned notary.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 2,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Followed by a French translation:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Selim Saykan, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Aberdeen Global Services S.A., une société constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 5 octobre 2006, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2265 du 5 décembre 2006, ayant plusieurs fois changé ses statuts, et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2009, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1561 du 13 août 2009 (la "Société"), et conformément à l'"Extrait des résolutions circulaires écrites du conseil d'administration de la Société "Extract of the circular written resolutions of the board of directors of the Company") prise le 25 septembre 2009 (la "Décision") (dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5, paragraphe 2 des statuts de la Société dispose que:

"Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune. Le capital autorisé non-émis et l'autorisation d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période commençant le 24 mars 2009 et se terminant cinq (5) années après la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue le 24 mars 2009 (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires)."L'article 5, paragraphe 3 des statuts de la Société dispose que:

"Le conseil d'administration ou le (les) délégués dûment mandaté(s) par le conseil d'administration, pourra (pourront) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, établis par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en toute discrétion. Le conseil d'administration est habilité à supprimer, limiter ou à renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital autorisé, dans la mesure où il le juge opportun."

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société, et suivant la Décision, la Société a émis huit mille (8.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au Souscripteur (tel que défini et décrit dans la Décision), pour un prix d'émission total de huit cent mille euros (EUR 800.000.-), entièrement libéré par un versement en espèces, à allouer au capital social émis de la Société.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à partir d'un montant de trois millions deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 3.225.000.-), à un montant de quatre millions vingt-cinq mille euros

(EUR 4.025.000,-) représenté par quarante mille deux cent vingt-cinq (40.225) actions d'une valeur au pair de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les huit mille (8.000) actions nouvelles ont été souscrites par Aberdeen Asset Management PLC, ayant son siège au 10 Queen's Terrace Aberdeen AB10 1YG, et ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription et de libération ont été présentés au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié de manière à se lire comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions vingt-cinq mille euros (EUR 4.025.000,-) représenté par quarante mille deux cent cinquante (40.250) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées".

Preuve du paiement en espèces à la Société a été a été fournie au notaire soussigné.

Dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: S. SAYKAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44580. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144777/122.

(090175376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Karlinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KARLINVEST S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009144246/11.

(090174480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

DAB Investments Luxembourg SNC, Société en nom collectif.

Capital social: USD 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.188.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144278/11.

(090174290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.480.

—
EXTRAIT

En date du 15 janvier 2008, tous les associés de la Société, ont ratifié le transfert des parts sociales comme suit:

- La société SDI Investments SA, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, détentrice de 16 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 répertoriées dans le registre des actionnaires sous les numéros 511 à 526,

a cédé les parts sociales précitées à:

- La société STRAND PROPERTY INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social au 60 Market Square, Belize City, Belize (Amérique Centrale).

Dorénavant, la société STRAND PROPERTY INVESTMENT LIMITED détient les 16 parts sociales numéros 511 à 526.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour DTU S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009143775/22.

(090173768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Miami Group S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 280.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.007.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 23 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Les mandats des Administrateurs actuels, M. Markus Hugelshofer, M. Bart Zech et M. Roeland P. Pels, sont renouvelés pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, la société Kohnen & Associés S.à r.l., est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

3. L'adresse professionnelle de l'Administrateur, Roeland P. Pels est désormais au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

4. Le siège social du Commissaire aux Comptes, Kohnen & Associés S.à r.l. est désormais au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Bart Zech / Roeland P. Pels

Référence de publication: 2009143691/21.

(090173761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Lanthex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.628.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 27 octobre 2009

Le conseil d'administration accepte la démission de Maître Patricia THILL, comme administrateur et coopte comme nouvel administrateur Madame Maryse GREISCH, conseiller fiscal, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90 rue des 7 Arpents, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

112704

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143711/13.

(090173782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.770.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 octobre 2009 que le mandat des administrateurs sortants, Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT Présidente, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M. Marc SCHMIT, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et M. Fernand HEIM, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, SG Services S.à.r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été renouvelés pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009143717/18.

(090173580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

TransAtlantic Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 90.477.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 7 octobre 2009 à Luxembourg, que:

D'une part, la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des dahlias, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.795, représentée à la présente par un de ses administrateurs régulièrement en fonctions, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, détenant 62 parts sociales et,

a cédé ses parts sociales qu'elle détient dans la société "TRANSATLANTIC PARTNER" SARL, en faveur de la société ci-après:

la société de droit Gibraltar, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, constituée en date du 17 novembre 2007, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4 Giro's Passage, Gibraltar, immatriculée auprès de Companies House de Gibraltar sous le numéro 99467, représentée à la présente par son directeur régulièrement en fonctions, Maître Alain LORANG, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 62 parts sociales,

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2009143758/23.

(090173943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.191.569.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144254/11.

(090174114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.
